

**Alain CARLES**Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers**Note d'informations n° 108 du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019****ACTUALITES : CE QUI VA CHANGER EN 2020****Marchés publics : augmentation du seuil pour passer un marché sans formalité**

Le plafond des marchés publics sans formalité passera de 25 000 à 40 000 € HT. L'objectif est de permettre à un plus grand nombre de TPE de participer à des marchés publics.

**Facturation électronique obligatoire pour les TPE**

Dans le cadre de marchés publics, la facturation dématérialisée est obligatoire pour les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) depuis le 1er janvier 2017 et pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5 000 salariés) depuis le 1er janvier 2018. Cette obligation a été étendue aux petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) depuis le 1er janvier 2019 et s'appliquera au 1er janvier 2020 aux très petites entreprises (moins de 10 salariés).

**Mise en place définitive de la Sécurité sociale des indépendants**

Depuis le 1er janvier 2018, la protection sociale des indépendants n'est plus gérée par le régime social des indépendants (RSI), mais a été confiée au régime général de la Sécurité sociale. La mise en œuvre de cette nouvelle organisation a été progressive depuis 2018. À compter de 2020, tous les indépendants disposeront d'un guichet unique pour chacune de leurs prestations.

**PATRIMOINE**

Ces dernières années, les gouvernements successifs ont sensiblement réduit le montant des franchises de droits en matière de transmission dans le cadre familial.

Aujourd'hui les successions en ligne directe sont soumises aux droits après un abattement de 100 000 euros par ayant droit.

Cela signifie que la grande majorité des héritages subit un prélèvement fiscal parfois important.

Il existe des solutions, mais il est impératif d'anticiper.

Au-delà de notre rôle de conseil au titre de votre activité professionnelle, nous sommes à votre disposition pour vous conseiller sur le plan de votre patrimoine personnel.

**ECONOMIE**

Indice des loyers commerciaux (ILC) 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 : 115,60

Variation sur 1 an : +1,90 %

Variation sur 3 ans : +6,48 %

Variation sur 9 ans : +12,93 %

Les autres indices sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.auditeuroconseil.com/infos-utiles/>

**Alain CARLES et toute l'équipe de AUDIT EURO CONSEIL vous adressent leurs meilleurs vœux pour une année 2020 toute en réussites, bonheurs et santé pour vous et ceux qui vous sont chers.**

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : [www.auditeuroconseil.com](http://www.auditeuroconseil.com) – Facebook : [facebook.com/AuditEuroConseil](https://www.facebook.com/AuditEuroConseil) – Twitter : [twitter.com/auditeuro](https://twitter.com/auditeuro)

**Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.**